

Propositions de déclinaison académique

**I. Inscrire l'éducation aux médias et à l'information au cœur du projet éducatif de l'École**

*Enjeux*

*L'objectif (...) est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, de former des citoyens éclairés et responsables, capables de s'informer de manière autonome en exerçant leur esprit critique.*

*L'EMI s'inscrit dans :*

- *le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (...)*
- *le parcours citoyen (...)*
- *le parcours d'éducation artistique et culturelle (...)*

*Mise en œuvre*

*Cette éducation, visant à comprendre la fabrication et la diffusion d'une information, passe par la connaissance et l'utilisation des médias (...) et par la mise en pratique des élèves (...).*

*Transversal, [cet] apprentissage (...) se déploie tout au long de la scolarité, (...) dans tous les enseignements, notamment par le biais des professeurs documentalistes.*

Il conviendra de sensibiliser en priorité les personnels « pilotes » - corps d'inspection, chefs d'établissements, directeurs et directrices d'écoles – puis les équipes pédagogiques par des actions de sensibilisation et/ou de formation.

Leviers :

- **Projets** trans et interdisciplinaires favorisant le travail en équipe, les relations école/collège, collège/lycée
- **Implication** des professeurs-documentalistes au cœur des actions en EMI (déjà effective, le CLEMI intervient lors des regroupements de bassin, réalise des formations et accompagne les projets)
- **Entrées multiples** : Cités éducatives, TNE, CVC et CVL, projets Collèges Studios-médias EDD
- **Un événement annuel** : la *Semaine de la presse et des médias dans l'école*® -SPME - (une centaine d'inscrits/an)

Freins :

- Insuffisance des ressources humaines de l'équipe en place (1 DAEMI avec 1 ETP, 2 enseignants devant élèves avec ½ IMP)
- Calendrier contraint des personnels identifiés comme pilotes, des programmes pour les enseignants
- Lourdeur de la préparation de la SPME entièrement réalisée par le seul coordonnateur (collecte des emballages, transport des invendus, recherche de locaux disponibles, sélection des journaux, préparation et livraison des colis)
- Confusion entre les missions du CLEMI et celles du service Communication.
- Multiplicité des acteurs concernés impliquant un cloisonnement et une dispersion des actions
- Spécificité de la nature de l'EMI (problème de toutes les « Educations à ... » : le positionnement n'est pas toujours clair, les entrées sont multiples, la question de l'évaluation se pose.

Perspectives :

- Institutionnalisation d'interventions lors des 1ers conseils des collèges d'IA-IPR, IEN-ET et IEN, des chefs d'établissements, des réunions des directeurs en circonscription. (réalisée en janvier cette année pour le collège des IEN)
- Lier l'EMI au programme pHARe en mobilisant les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement -> inviter systématiquement le CLEMI.
- Généralisation d'un volet EMI dans toutes les actions ayant trait aux parcours EAC et citoyen et à l'EDD
- Nomination de référents EMI en bassins pour le 2<sup>nd</sup> degré et en pôles de circonscription 1<sup>er</sup> degré (demandée mais rejetée en 2016)
- Mise en place d'une logistique pour la SPME

## **II. Structurer le pilotage pour renforcer la place de l'EMI**

*(..) Chaque recteur désigne un référent EMI en charge du premier et du second degré (...) choisi parmi les corps d'inspection, voire les équipes du CLEMI.*

*Son rôle est de coordonner (..) une cellule académique EMI :*

- *le coordonnateur académique pour le Clemi si celui-ci n'est pas lui-même le référent académique EMI - sa quotité de travail doit dans tous les cas être d'un ETP, et de 2 ETP dans les académies les plus importantes, répartis entre le premier et le second degré ;*
- *un membre de la délégation académique au numérique éducatif ;*
- *un membre de la délégation académique à l'action culturelle ;*
- *des représentants des corps d'inspection du premier et du second degrés.*

Depuis 2008, à la suite du rapport IGEN-IGAEN Bechetti-Bizot/Brunet, le recteur nomme le coordonnateur du CLEMI délégué académique à l'éducation aux médias et à l'information et conseiller technique. Il bénéficie d'un ETP à partir de 2015. Sa lettre de mission détaille l'ensemble des missions énoncées dans la circulaire. L'académie répond donc déjà aux préconisations de celle-ci.

La mise en place d'une cellule permettrait de renforcer les relations entre le CLEMI, la DRAAC, la DRANE et les corps d'inspection. Elle officialisera des relations qui existent déjà mais de manière informelle et ponctuelle. La cellule autorisera la déclinaison d'une politique académique précise de l'EMI et un programme pluriannuel de formation en lien étroit avec l'EAFIC prochaine dont le CLEMI irrigue les différents champs d'action.

## **IV. « Une webradio, un parrain » : créer une webradio dans chaque collège**

*Comme tout média scolaire, la webradio permet à chaque élève qui s'y investit de développer des compétences fondamentales comme lire, écrire, s'exprimer, argumenter, réfléchir et exercer son esprit critique. Cela lui donne l'occasion d'entretenir des rapports différents avec les enseignants qui animent le projet, mais aussi d'être reconnu dans sa capacité d'initiative, sa prise de responsabilité, sa créativité et ses compétences transversales.*

*(...)*

*Compte tenu des possibilités qu'offre une webradio sans nécessiter de notions techniques trop complexes, l'objectif est de soutenir, dès le premier semestre 2022, la création d'une webradio dans chaque collège qui n'en serait pas déjà équipé, sur la base du volontariat et de l'identification de territoires prioritaires en matière d'accompagnement par les équipes académiques.*

La région académique dispose d'une radio en milieu scolaire émettant sur la bande FM et disponible sur Internet. Cette radio, Radio Inter S'cool est née en 1993 de souhaits émanant d'élèves. Elle diffuse comme toute radio ses programmes 24h/24 et 7j/7 toute l'année. Plus de 20% de cette programmation est constitué de productions réalisées par des élèves. Des directs sont également régulièrement par les équipes de rédaction en collège.

Le CLEMI met en avant cet outil depuis 2005 par ses formations et son accompagnement des équipes. Il a été préféré au développement de son pendant Internet la webradio puisqu'il permet de s'acquitter de toutes les charges et devoirs en matière de droits d'auteurs (SACEM), d'hébergement et de frais de fonctionnement de celui-ci. L'équipement nécessaire à la production des émissions est donc réduit et peut être complété utilement par les 2 régies radio mobiles acquises par le CLEMI et mise à disposition des établissements qui en font la demande.

La dotation en équipement de 10 collèges dans le cadre du projet Collèges Studio-médias EDD accroitra encore le nombre de productions (plus de 5000 depuis 1993). Cet équipement est en outre appelé à être utilisé également par les écoles élémentaires et les lycées proches de ces collèges.